

Alerte punaises de lit !

1. C'EST QUOI LE DANGER ?

Elles se nourrissent de votre sang la nuit et se cachent le jour dans les moindres recoins !



2. COMMENT ELLES ARRIVENT CHEZ VOUS ?

Voyages, hôtels, achats d'occasion, transports en commun... Elles sont des passagères clandestines !



3. RECONNAÎTRE LES SIGNES

Piqûres rouges alignées, petites taches noires (déjections) sur le matelas, traces de sang sur les draps. Inspectez TOUT !



4. PRÉVENTION ET ACTION



Au retour de voyage, lavez à 60°C ! Ne ramassez PAS de meubles dans la rue ! En cas de doute, contactez RAPIDEMENT un PRO agréé. Ne tentez pas de traiter seul !



Comment savoir si je suis infesté ?

1. LES PIQUURES SUSPECTES

Souvent alignées ou groupées, sur les zones découvertes. Ça gratte au réveil !



2. LES TRACES NOIRES (DÉJECTIONS)

Cherchez les petites taches noires sur les coutures du matelas et le sommier.



3. LES TRACES DE SANG

Des traces de sang sur les draps sont aussi un indicateur.



4. L'INSECTE LUI-MÊME

Visible à l'œil nu (taille d'un pépin de pomme), brun, ne saute pas et ne vole pas.





Comment s'en débarrasser ?

1. LA LUTTE MÉCANIQUE (VAPEUR)

Nettoyage vapeur (180°C) des recoins, housses, et terre de diatomée (avec précaution).

2. L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE

Infestation installée ? Un pro agréé (Certibiocide) est nécessaire pour des biocides puissants ou un traitement thermique.

3. LA DÉTECTION CANINE

Un chien renifleur localise précisément les nids avant ou après traitement.

4. PROTOCOLE STRICT = ÉRADICATION

L'éradication demande un protocole strict. Suivez les étapes !

PROTOCOLE STRICT:

- VAPEUR
- PRO
- SUIVI



Locataire vs Propriétaire : Qui paie ?

1. LE PRINCIPE : C'EST LE PROPRIÉTAIRE (BAILLEUR)

La désinsectisation est à la charge du bailleur car le logement doit être loué 'décent' et exempt de nuisibles.

2. L'EXCEPTION : LE LOCATAIRE (NÉGLIGENCE)

Les frais sont au locataire UNIQUEMENT si le propriétaire prouve que l'infestation résulte d'une négligence manifeste.

3. UNE PREUVE COMPLEXE À APPORTER

Prouver la négligence du locataire pour des punaises de lit est complexe en pratique.

4. EN COPROPRIÉTÉ (PARTIES COMMUNES)

Si les parties communes sont touchées, le syndic doit intervenir et organiser le traitement.